

**No 17 Séance du Conseil général du jeudi 21 février 2019 à 20 h 00
à l'Aula du Nouveau Bâtiment Administratif**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 16
3. Nomination d'un(e) délégué(e) auprès du Conseil d'établissement scolaire (CESC) en remplacement de Mme Karine Froelicher
4. Crédit d'engagement de CHF 240'000 pour la réfection de la charpente et de la toiture de la Tour de l'Hôtel de Ville
Arrêté 1390
5. Crédit d'engagement de CHF 120'000 pour réfections et surfaçages routiers à divers endroits de la localité
Arrêté 1391
6. Crédit d'engagement de CHF 250'000 pour la réfection et le réaménagement des berges du canal de la Petite Thielle
Arrêté 1392
7. Désignation de l'organe de révision pour les comptes communaux des années 2019 à 2021
Arrêté 1393
8. Divers

1. Appel

M. Yves Jakob, président, a le plaisir de saluer les conseillers et d'ouvrir la 17^{ème} séance ordinaire du Conseil général.

La secrétaire, Mme Maura Bottinelli, en remplacement de M. Marc Juan, passe à l'appel :

Présents : Amico Guyomarch Anne, Angelrath Nicole, Battistella Steve, Bottinelli Maura, Bovet Stephan, Bürlì Gilliane, Caillet Cédric, Chabloz Alexandre, Devenoges Jacques, Fauro Massimo, Frie Ryser Claire-Anne, Gremaud Cédric, Gross Marie-Claude, Hasler Reynald, Hofs Peter, Jacot Michael, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Jeanneret Jean-Marc, Linder Pascal, Linder Thierry, Mallet Gregory, Muriset Christian, Pauchard Gisèle, Pin André, Schouller Nadine, Senn Jean-Philippe, Stooss Philippe, Toedtli Jean-François, Wenger Bernhard, Wenger Patricia.

Excusés : Boillat Gilles, Cuendet Denis, Frochaux Sylvie, Froelicher Thomas, Ghizzo Avio, Juan Marc, Kohler Cindy, Savoy Jacques, St-Louis Sylvie, Voirol Christophe.

31 Conseillers généraux présents, majorité à 16.

Conseil communal

Présents : MM. De Marcellis Pierre, Egger Jean-Claude, Matthey Frédéric, Perret-Gentil Roland, Spring Roland.

Bureau du Conseil général :

Président:	M. Yves Jakob	UDC
Secrétaire:	Mme Maura Bottinelli	PSL
Questeurs:	M. Thierry Linder	CAN
	Mme Claire-Anne Frie Ryser	PLR

2. Procès-verbal no 16

M. Jean-Marc Jeanneret, relève en page 195, avoir dit "à faire **lire** les enfants" et non pas "à faire **vivre** les enfants".

Le Conseil général accepte, à l'unanimité, le procès-verbal n°16, avec la modification demandée.

3. Nomination d'un(e) délégué(e) auprès du Conseil d'établissement scolaire (CESC) en remplacement de Mme Karine Froelicher

Le président informe les conseillers que le bureau du Conseil Général a reçu une correspondance de la part du PSL. Il lit celle-ci:

"Monsieur le président du Conseil général,

Concerne : le point 3 du Conseil général du 21 février 2019.

Le parti socialiste doit présenter un ou une candidate en remplacement de Mme Karine Froelicher pour nous représenter auprès du Conseil d'établissement scolaire.

Malheureusement, nous sommes toujours en recherche de candidat/e-s.

Nous aimerions donc vous demander de recevoir votre accord pour une prolongation de cette démarche.

Dans l'attente de votre réponse, recevez nos plus cordiales salutations."

Selon feu vert de l'administration et du Conseil communal, le président confirme que la demande est accordée jusqu'au CG du 28 mars 2019, date à laquelle il faudra quelqu'un.

M. Gregory Mallet relève que les conseillers sont prêts à entendre cela. Cela l'ennuie d'être informé le soir-même et ne croit pas qu'il soit de la compétence ni du bureau du Conseil général, ni de l'administration, ni du Conseil communal de prendre cette décision. Il ne veut pas "faire du foin" mais, sur la forme, il relève être surpris et déçu.

4. Crédit d'engagement de CHF 240'000 pour la réfection de la charpente et de la toiture de la Tour de l'Hôtel de Ville Arrêté 1390

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des bâtiments, lequel souligne la nécessité et, entre guillemets, l'urgence d'effectuer la réfection de la charpente et de la toiture de l'Hôtel de Ville. Dans l'intervalle, la Commune a reçu la confirmation du canton que ce dernier va accorder une subvention de 20% sur cette dépense. La Commune sera également bientôt en discussion avec l'Etat pour obtenir également un subside, mais sans garantie. En tous les cas, le canton a confirmé la subvention de 20%. Cette demande de crédit s'est faite en collaboration avec l'office du Patrimoine, Monsieur Bujard, lequel nous encourage vivement à effectuer ces travaux rapidement. Il est nécessaire de faire ces travaux cette année encore. M. Roland Spring demande au législatif de bien vouloir accepter cette demande de crédit de CHF 240'000.-.

Prise de parole des commissions.

Mme Maura Bottinelli, au nom de la CFG, souligne que le Conseil communal leur a fait part de l'urgence de ces travaux de réfection, puisque des infiltrations d'eau par le toit ont été découvertes. Le CFG a aussi reçu l'information qu'une subvention cantonale correspondante à 20% du montant nous sera attribuée et qu'une autre demande de subvention est en cours auprès de la Confédération. La CFG accepte donc à l'unanimité cette demande de crédit.

Prise de parole des groupes.

M. Jean-Marc Jeanneret, au nom du PLR, relève que le groupe a étudié avec soin cette demande de crédit, dans sa séance, et l'approuvera à l'unanimité. Le PLR s'est toutefois posé deux questions. La première: pourquoi, bon Dieu, les échafaudages sont-ils aussi chers par rapport à une construction qu'ils appelleraient de "traditionnelle"? La deuxième question: les gros montants en jeux seront-ils mis en soumissions publiques?

Pour M. Peter Hofs, au nom du PSL, le fait que l'eau fuit nécessite une intervention, il n'y a pas de discussion. Tout le monde veut bien que l'Hôtel de Ville soit préservé. Le PSL pense que nous n'avons pas le choix si nous voulons bien préserver l'Hôtel de Ville. Le PSL soutient à l'unanimité cette demande de crédit.

Mme Patricia Wenger, au nom de l'UDC, relève qu'afin de préserver notre patrimoine historique, malgré le coût élevé, le groupe UDC acceptera le crédit d'engagement de CHF 240'000.-. Il est évident que pour éviter une détérioration de l'immeuble, il est primordial de refaire la charpente et la toiture. Une subvention fédérale, en plus de celle du canton, serait la bienvenue, on peut rêver !

M. Roland Spring, souhaitant répondre aux questions évoquées, relève, au même titre que certains, avoir été surpris du coût élevé de l'échafaudage. Le service des bâtiments a confirmé qu'il s'agit d'un échafaudage très compliqué. Se basant uniquement sur la toiture à elle seule, il est à noter que la partie "tuiles" représente 12 m. Il ne s'agit pas d'un simple échafaudage puisque celui-ci doit être posé sur trois faces. Pour ce qui est des montants, ils seront mis en concurrence mais non dans le cadre d'un appel public. A ce jour les devis sont basés sur une unique offre mais d'autres demandes seront effectuées auprès d'autres artisans. Pour ce qui concerne une demande de subside au niveau fédéral, à ce jour, M. Spring dirait plutôt non, mais bien entendu la demande va être faite même si le quota de subsides attribué pour le canton de Neuchâtel est à ce jour rempli. En outre, Monsieur Bujard, fervent défenseur de ces travaux, s'est engagé à tout faire pour obtenir un subside au niveau fédéral certes, aujourd'hui, non garanti.

Pas de prises de parole individuelles.

Passage au vote.

L'arrêté 1390 est accepté à l'unanimité.

5. Crédit d'engagement de CHF 120'000 pour réfections et surfacages routiers à divers endroits de la localité
Arrêté 1391

La parole est donnée à M. Pierre de Marcellis, directeur des travaux publics, lequel rappelle que ce crédit d'engagement avait été prévu dans le plan des intentions 2019-2022. Il avait été admis CHF 25'000.- pour refaire le parking de l'Eglise et CHF 100'000.- pour des crédits globaux annuels pour réfections et surfacages routiers. Le crédit demandé ce soir, par l'arrêté 1391, se monte à CHF 120'000.-, montant réduit donc de CHF 5'000.- par rapport au plan des intentions. Cela pour 3 objets, à savoir les Côtes, le parking de l'Eglise de la paroisse catholique et la route des Sassels. La route du premier objet, secteur Est des Côtes, est particulièrement faïencée. M. Pierre De Marcellis relève être allé prendre des photos l'après-midi mais il est arrivé trop tard pour diffuser ces dernières sur le *beamer*. Si nous ne faisons rien, cela ira de mal en pis. Cette route à forte déclivité est utilisée journalièrement par des véhicules lourds, comme des tracteurs. Au freinage dans cette côte, le radié et l'enrobé sont fortement sollicités, raison pour laquelle il faut préalablement purger le coffre de la chaussée avant de refaire la surface. S'agissant du 2^e objet, à savoir le parking au nord de l'Eglise catholique, souhaitant avoir la main et la gestion de ce parking, le Conseil communal a édité un projet d'accord notarié, daté du 24 avril 2018, avec la paroisse catholique pour la gestion de ce parking, ce qui permettra à nos agents d'intervenir. Car à ce jour, il n'est pas possible d'intervenir sur du domaine privé. Cet acte notarié porte sur une première période qui échoit au 31 décembre 2028. Sans dénonciation, l'échéance est reportée à 2038, puis prolongée de 10 ans en 10 ans. La servitude est accordée à titre gratuit. En contrepartie, la Commune s'engage à intervenir gracieusement pour régler la circulation lors de manifestations paroissiales importantes, comme c'est le cas aujourd'hui. Ce parking comprend 19 places, dont une pour « handicapé ». Cet arrêté est donc la suite logique de ce qui a été fixé au plan des intentions et je vous demande de l'accepter. La route des Sassels, 3^e objet, nous mène à la Métairie du Landeron. Elle se situe au nord de la route qui relie Saint-Blaise à Lignièrès. Elle se situe entièrement sur le territoire du Landeron. Comme le démontre les deux photos partagées dans le cahier, actuellement le bord ravine, la canalisation est bouchée ou détruite, l'eau se déverse sur la route et représente un danger en hiver en raison du gel (nous nous trouvons à une altitude d'env. 800 m, le village de Lignièrès étant à 802 mètres. Si nous ne faisons rien, la situation ne peut que s'aggraver. La commission SITP préconise de refuser l'arrêté 1391, pour faire une économie de CHF 120'000.-. Or, c'est tout au plus un report des travaux qui peut-être couteront bien plus chers quand les dégâts seront plus importants. N'oublions pas que nous avons plus de 20 km de routes à entretenir et qu'il vaut mieux faire des efforts chaque année. M. Pierre De Marcellis relève que nous la Commune a la chance d'avoir des collaborateurs expérimentés et très compétents, notamment notre chef des travaux publics, M. Brechbühl. Dès lors il importe de faire confiance à ceux qui estiment que des travaux sont nécessaires, d'autant que nos collaborateurs travaillent dans l'intérêt de la localité et de notre porte-monnaie. Ils ne manquent jamais de négocier chaque prix. Dès lors, M. Pierre De Marcellis demande d'accepter cet arrêté 1391.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Maura Bottinelli, approuve à l'unanimité ce crédit d'entretien pour les routes communales.

La commission SITP, par M. Jean-François Toedtli, refusera cet arrêté car les membres de la commission se sont rendus sur place avec une personne qui est du métier. Cette personne leur a fortement dit qu'il n'y a pas d'urgence de ces travaux. Voilà pourquoi la commission SITP refusera cet arrêté.

Prise de parole des groupes.

M. Bernhard Wenger, au nom du groupe UDC, est favorable à l'entretien de notre infrastructure routière dans le concept actuel. Le groupe ne reviendra pas sur l'urgence ou le report des travaux projetés. Ou le bât blesse, c'est au point 2.2 (*Parking de l'Eglise catholique, rue du Lac*). Les conseillers ont tous vu les profils des travaux qui doivent débiter dans cette rue. Aux yeux de l'UDC il est aberrant d'effectuer des travaux de réfection alors que la rue du Lac va subir les outrages inévitables de ces travaux d'envergure. C'est la raison pour laquelle l'UDC soumet à l'assemblée un amendement abrogeant le point 2.2. Il en va du bon sens car nous ne savons pas dans quel état seront la chaussée et les bordures à la fin des travaux. La nature du terrain exige aussi la prudence. Comme il est relevé dans l'exposé du projet (*état désastreux, fissures, pelades et affaissements*) Le groupe UDC invite donc le législatif à soutenir son amendement et à accepter le crédit amendé.

Le PLR, par Mme Marie-Claude Gross, est conscient de la nécessité d'entretenir les routes communales. Toutefois il demande la non entrée en matière de l'arrêté 1391 estimant qu'en ce qui concerne la réfection du parking de l'Eglise catholique, il est raisonnable, avant de se prononcer, d'attendre le résultat du groupe de travail au sujet des parcages dans notre village. Pour la réfection des deux autres surfaces routières, il se rallie à l'avis de la SITP qui estime que la réparation n'est pas urgente.

Le PSL, par Mme Gilliane Bürli, relève qu'il soutiendra ce crédit d'engagement dans sa grande majorité. Le groupe pense que si les services techniques de notre Commune demandent de procéder à de tels travaux d'entretien c'est en toute connaissance de causes. Nous ne pouvons que les approuver. De plus, depuis l'introduction du frein à l'endettement il est devenu très difficile de dire que ce qui n'est pas fait aujourd'hui nous pourrions le faire demain.

Prises de parole individuelles.

Mme Nadine Schouller souligne passer quasiment tous les jours à la rue des Sassels. Il y a tout d'abord très peu de trafic, même à différentes heures. Cette route n'est par ailleurs absolument pas défectueuse au point que cela en devienne une urgence.

M. Jean-Marc Jeanneret n'a pas souvenir que le législatif se soit prononcé sur le plan des intentions. Le plan des intentions reste un plan d'intentions, il ne s'agit en aucun cas d'un droit pour le Conseil communal de prononcer des demandes de crédits à chaque Conseil général. Il soutiendra la position du groupe PLR et, dans le cadre d'une entrée en matière, il soutiendra l'amendement de l'UDC.

M. Gregory Mallet demande une suspension de 8 minutes au nom du Canette.

Suspension accordée par le président.

Reprise de la discussion générale.

Mme Maura Bottinelli formule deux remarques. Par rapport aux places de parc de l'Eglise, il lui semble qu'il est de la compétence de la Commune d'interdire éventuellement l'utilisation de ces places par les camions, les machines de chantier qui viendraient à travailler dans le quartier des Pêches derrière l'Eglise etc. Craindre que les places de parcs soient abimées après leur réfection, simplement par ce qu'il y a un chantier à côté ne lui semble pas tellement pertinent et raisonnable. Par rapport à l'urgence des autres travaux qui sont prévus, cela lui rappelle quand elle était adolescente, sa maman lui disait « range ta chambre », et elle disait « après, après, après »... Cette façon de procrastiner fait qu'à un moment, on se retrouve à ne plus savoir où mettre les mains. A un certain moment quand toutes ou une bonne partie des routes seront à refaire, on ne saura plus par quel côté commencer, alors que l'entretien normal,

classique des routes est quelque chose qui revient à la Commune et que toutes les communes font, car il s'agit d'entretenir des biens communs qui appartiennent à la population.

Pour M. Jean-Marc Jeanneret, il ne s'agit pas de cacher mais de planifier les travaux. Il existe toujours des logiciens. La Commune du Landeron, depuis plusieurs années, fait un travail important. Pour exemple, toutes les fissures sont étanchées, ce qui évite que le corps de la chaussée prenne de l'eau et se dégrade lors des différents hivers. Donc la Commune fait un travail et pour le reste c'est une histoire de planification. Il n'y a aucune planification et quand on lui dit que c'est le plan d'intentions qui est la planification, il dit: « non, non et non! ».

M. Pierre De Marcellis répond en mentionnant qu'il ne s'agit pas de la route des Sassels qui est à refaire mais son bord. Il faut simplement canaliser l'eau puisque le tuyau actuel est bouché et détruit. Il s'agit de refaire quelque chose pour éviter que l'eau aille sur la route. Il ne s'agit pas de la route en elle-même. La planification des travaux prioritaires par rapport à d'autres est faite par les services techniques. La réfection relative à cette route a été mise cette année. Si la demande n'est pas acceptée, elle sera remise au planning l'année prochaine ou l'année suivante ou encore celle d'après. A ses yeux, il est mieux de faire des travaux réguliers en acceptant un crédit, et, chaque année, aller petit bout, par petit bout, plutôt que d'avoir soudainement un gros truc à faire. Et comme évoqué par un intervenant, si une année on décide de faire davantage de choses et que l'on dépasse ce qui est possible par rapport au frein à l'endettement, et bien peut-être que cette année-là, nous ne pourrions pas faire ce que nous voulons.

Mme Marie-Claude Gross confirme que l'entrée en matière est combattue par le PLR.

Passage au vote.

L'entrée en matière est acceptée par 20 oui, 8 non.

Passage au vote de l'amendement de l'UDC, en référence au point 2.2 du rapport du Conseil communal, demandant la suppression du coût de CHF 25'000.- relatif au Parking de l'Eglise catholique, rue du Lac. L'amendement porterait sur un montant total de l'arrêté (titre et article 1^{er}) de CHF 95'000.- en remplacement des CHF 120'000.- prévus.

L'amendement est refusé par 15 voix contre 14.

Passage en seconde lecture de l'arrêté non modifié et passage au vote.

L'arrêté 1391 est refusé par 15 voix contre 13.

<p>6. Crédit d'engagement de CHF 250'000 pour la réfection et le réaménagement des berges du canal de la Petite Thielle Arrêté 1392</p>
--

La parole est donnée à M. Pierre De Marcellis, directeur des travaux publics, lequel relève que dans le cadre de la demande de crédit d'engagement pour la réfection et le réaménagement des berges du canal de la Petite Thielle, par l'arrêté 1392, certains sont surpris que le Conseil communal revienne déjà avec cet objet, suite à la non-entrée en matière lors du législatif du 22 mars 2018. En fait, il s'agissait d'éclaircir la situation et d'apporter réponses aux nombreuses questions. Lors du Conseil général du 22 mars dernier il s'est posé la question de l'urgence des travaux, mais aussi la notion de sécurité et l'exécutif voulait également répondre à toutes les questions posées. Pour cela, le Conseil communal s'est adressé à un bureau externe neutre, le bureau Géotechnique *De Cerenville*. En effet, si l'arrêté devait être

accepté ce soir, ce que M. Pierre de Marcellis souhaite, le bureau en question ne sera pas mandaté pour lesdits travaux. Renonçant à lire le rapport car les conseillers l'ont sûrement étudié à fond, il cite en outre ses conclusions, lesquelles rejoignent celles des services techniques.

- Le mécanisme d'érosion se poursuit sur la rive gauche, en fait côté nord du ruisseau ;
- Sur la rive droite, l'érosion se situe sous les gros blocs de pierre, ce qui fait que le trottoir s'affaisse ;
- Sans oublier la notion « sécurité » par la pose d'une barrière le long du ruisseau (probablement en bois) et le remplacement du garde-fou métallique sur le pont ;

Cette expertise a aussi permis de répondre à toutes les questions posées.

Certains se demandent aussi :

- S'il y a une relation avec la STEP. Entre autre, les déversoirs d'orage, 1 est à refaire au Moulin de la Tour, les autres à réparer au Clous, à la rue du Lac et à la Petite Thielle, pour évacuer les eaux claires parasites. Elles n'auront pas d'influence sur cette partie du ruisseau. Simplement moins de m³ d'eau arriveront à la STEP.
- S'il y a une relation entre les éventuels futurs travaux de protection contre les crues et les dangers naturels. Aujourd'hui nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas de relation car les eaux à canaliser se situent à l'Est du village, notamment le St. Maurice et le Merdasson.
- Et une 3^{ème} interrogation. Faut-il élargir ce ruisseau ? La réponse est non. Ce ruisseau n'a jamais débordé, tout au plus, en cas de besoin, nous pourrions le réhausser.

En conclusion, M. Pierre de Marcellis demande au législatif d'accepter l'arrêté 1392 pour ces travaux d'entretien des berges urgents et nécessaires.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Maura Bottinelli, confirme, en ces périodes de restrictions budgétaires, avoir minutieusement analysé la dépense de CHF 250'000.- pour la réfection et le réaménagement du canal de la Petite Thielle. La CFG n'a pas voulu prendre position en ce qui concerne l'urgence des travaux, des spécialistes ont été mandatés et ont soumis leurs conclusions. La CFG n'a pas la prétention de mettre en doute leur travail et possède la modestie de reconnaître son manque de compétences en géologie et en hydrologie. C'est donc d'un point de vue exclusivement économique, que la question a été abordée. La conclusion à laquelle la CFG est arrivée est : d'un point de vue financier et en tenant présente la situation de notre budget actuel, il est préférable de souscrire à un emprunt qui nous permette de faire les travaux complets à un taux d'intérêt bas, plutôt que de devoir pallier aux problèmes au coup par coup, en gravant les comptes de fonctionnement de la Commune. La CFG, dans sa majorité, recommande au législatif d'accepter ce crédit d'engagement.

La commission SITP, par M. Jean-François Toedtli, s'est également rendue sur site et a constaté la nécessité d'effectuer ces travaux, ceci afin d'assurer la sécurité des usagers sur le territoire communal. Pour la SITP, le refus de cet arrêté mettrait la Commune dans une mauvaise posture en cas d'éventuel accident. La Commission SITP acceptera l'arrêté 1392.

Prise de parole des groupes.

La PLR, par Mme Nadine Schouller, a examiné avec intérêt le dossier réalisé par le bureau *De Cerenville* et est arrivé à la conclusion que des travaux étaient nécessaires, mais pas dans l'urgence comme il est bien stipulé à la page 7 de ce rapport. En effet, il reste encore beaucoup d'inconnues et des questions sans réponses, comme par exemple :

- Où en sommes-nous avec le dossier des crues ? C'est une question primordiale car suivant les conclusions de cette étude nous devons revoir complètement la réfection de ce canal, peut-être même redimensionner le ruisseau et en cas d'éventuel élargissement il ne sera pas possible de le faire du côté trottoir. Si un curage est envisagé il sera nécessaire de prévoir des structures solides et bien ancrées ;
- En outre, est-ce que la réalisation du dossier PGE (Plan gestion des eaux) ne va pas déboucher sur une augmentation du débit d'eau claire ? ;
- A ce jour nous n'avons aucune idée des aboutissements de ces études ? Donc nous ne pouvons pas investir immédiatement CHF 250'000.-, bien que les intérêts soient bas ? Bien sûr que non, même si les intérêts sont favorables. Dans l'étude il est bien noté que cela peut encore attendre de 2 à 10 ans, alors ne nous précipitons pas ;
- Et puis on ne parle toujours pas d'une amélioration de la qualité de l'eau, qui est toujours aussi nauséabonde et les castors sont trop bien dans la Thielle pour risquer d'attraper une septicémie, comme les adultes, dans ce petit ruisseau.

Etant donné ces faits et la nécessité d'apporter de la sécurité à ces berges, le PLR veut amender cet arrêté, selon un document qu'il distribue. Il propose une somme de CHF 50'000.- pour la pose de gabions/rochers et la pose d'une barrière de sécurité en attendant les résultats des rapports sur les crues et l'eau claire. A ce moment-là le Conseil communal pourra revenir avec une étude solide et complète.

L'UDC, par M. Stephan Bovet, demande une non entrée en matière de l'arrêté 1392. Le groupe n'est pas contre et ni pour et demande une analyse globale du canal de la Petite Thielle. Nous ne devons pas nous focaliser sur un tronçon de 95 mètres mais nous devons absolument nous poser la question où sont les urgences de ce canal. M. Stephan Bovet s'est rendu sur place à l'embouchure du canal et confirme que nous avons 90 cm de limon en amont, nous avons 80 cm de limon à côté du petit pont en béton et 60 cm de limon vers le pont principal. Et pour le bouquet final nous avons un terrier creusé par un blaireau ou un renard d'une largeur de 80 cm sur 90 cm et d'une profondeur de 80 cm. Il faut imaginer un seul instant si un enfant ou un adulte tombe dans ce trou. Les urgences sont le curage et un entretien régulier digne de ce nom pour éviter des inondations pendant les crues et des accidents le long des berges. Il remercie le législatif d'en prendre bonne note.

Pour le PSL, par M. Peter Hofs, ce point était déjà à l'ordre du jour auparavant et une soirée de discussions lui a déjà été consacrée. Il est donc temps de faire passer cet objet important, surtout au niveau de son urgence, qui n'est plus à démontrer. Le Landeron dispose d'un service technique compétent qui fait de bons plans. Leurs conseils au Conseil général devraient être pris au sérieux. Tout a bien été expliqué par M. Brechbühl à l'époque. Alors qui sommes-nous, des non-spécialistes du législatif qui voudraient combattre cela ? Etant donné que l'exécutif soutient ce projet à l'unanimité, il est proposé une 2^e fois. Le PSL, dans sa majorité, soutiendra ce projet.

Prises de parole individuelles.

Pour M. Stephan Bovet, la Thielle coule dans le Lac de Bienne et automatiquement des courants se forment. Une partie des courants suit la direction du Camping des Mélèzes pour continuer le long de Bellerive et finir son aventure à l'embouchure du canal de la Petite Thielle. Forcément le courant dépose du sable. Voilà pourquoi nous avons 90 cm de limon. En ce qui concerne le canal de la Petite Thielle en amont, vers la Coop, nous avons un cours d'eau parfait. Le courant suit son chemin direction le lac, malheureusement une partie ne peut pas aller dans le lac parce que le courant est freiné par les 90 cm de sable. Automatiquement le courant dépose son sable en amont. Cela veut dire qu'en cas de fortes pluies le canal se remplit plus vite et provoque des dégâts aux berges. Il ne faut pas non plus oublier que le niveau du lac monte aussi. Conclusion : pour éviter des dégâts supplémentaires, il faut curer.

Pour M. Pierre De Marcellis, concernant les dangers naturels, les travaux ne vont pas impacter cette partie puisque cela concerne les ruisseaux qui sont à l'est de la localité. A ce jour nous n'avons jamais connu un débordement de ce ruisseau. Concernant le limon de 90 cm, si on enlève ces 90 cm, cela va d'autant plus déstabiliser l'empierrement du ruisseau et surement accélérer sa dégradation et faire tomber le trottoir.

M. Stephan Bovet rétorque en mentionnant que les 90 cm de limon, se trouvent en aval, donc à l'embouchure du petit canal. Ce n'est donc pas à cet endroit qu'il y a le problème. Donc si on cure et que l'on enlève ces 90 cm, ainsi que les 80 cm et les 60 cm, le niveau d'eau va baisser et, en cas de crues, l'eau va remonter et elle ne va pas toucher les bordures, tout simplement.

M. Jean-Marc Jeanneret se pose la question pourquoi ce rapport vient aussi vite ? Il se pose la question quelles sont les modifications qui ont été apportées ? Il se pose la question si le Conseil communal a lu le même rapport que lui car quand on lit mot par mot, on ne lit pas l'urgence. Il se pose la question pourquoi on n'a pas étudié l'aspect sécurité piétons et voitures puisque *De Cerenville* dit précisément « on ne s'occupe pas de ça » ? Donc de là, il n'y a aucune trace de cette sécurité des piétons et des voitures. Et quand on regarde certaines esquisses et que l'on est du métier, on demande qui a pu les dessiner. L'esquisse de l'empierrement avec les petits ancrages en bambou, à la page 6.4, est irréalisable dans la pratique. M. Jean-Marc Jeanneret soutiendra donc la non-entrée en matière, il soutiendra l'amendement de son groupe et il s'étonne que l'on vienne maintenant avec ce rapport sans une modification fondamentale, sans un geste d'économies dans la situation économique dans laquelle nous nous trouvons. Enfin, il a pris bonne note du délai référendaire qui est au 10 avril.

M. Stephan Bovet remet une photo sur format papier, rendant compte du trou qu'il y a sur la berge. Selon lui, si un enfant ou un adulte tombe dedans, il se casse le dos. Prochaine question : qui payera la facture ? Enfin, ayant enfilé ses bottes pour aller dans l'eau, il confirme l'existence des 90 cm de limon, photos à l'appui.

M. Stephan Bovet confirme que l'entrée en matière est combattue par l'UDC.

Passage au vote.

L'entrée en matière est acceptée par 15 oui, 14 non.

Passage au vote de l'amendement maintenu par le PLR concernant l'arrêté 1392, avec une modification de l'article 1^{er} comme suit :

« Un crédit d'engagement de CHF 50'000.- (gabions/rochers + barrière) est accordé au Conseil communal pour la sécurisation des berges du canal de la Petite Thielle ».

L'amendement est refusé par 17 voix contre 11.

Passage en seconde lecture de l'arrêté non modifié et passage au vote.

L'arrêté 1392 est accepté par 16 oui, 13 non.

7. Désignation de l'organe de révision pour les comptes communaux des années 2019 à 2021
Arrêté 1393

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des finances, lequel, au nom du Conseil communal, propose de nommer la Fiduciaire *Deuber & Beuret SA*, comme organe de révision pour les années 2019 à 2021, aux mêmes conditions que les années précédentes, à savoir CHF 6'000.- pour la révision des comptes de la Commune et CHF 2'000.- pour la révision des comptes du C2T. Il remercie le législatif de bien vouloir accepter cet arrêté.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Maura Bottinelli, se référant au rapport du Conseil communal, recommande au législatif d'accepter cet arrêté.

Prise de parole des groupes.

Le PSL, par Mme Maura Bottinelli, relève que la Commune travaille depuis plusieurs années avec cet organe de révision qui nous a toujours donné pleine satisfaction. Il n'y a donc aucune raison de changer de partenaire.

Pas de prises de parole individuelles.

Passage au vote après seconde lecture de l'arrêté.

L'arrêté 1393 est accepté à l'unanimité.

8. Divers

Le PSL, par Mme Gilliane Bürli, souhaite demander au Conseil communal s'il est au courant de la possibilité de toucher une subvention lors de la mise en place de lampes efficaces et d'une commande appropriée visant à réduire la consommation électrique des bâtiments de service. Cela vise le remplacement d'équipements et d'installations mis en place avant le 31.12.2010. Ce programme est financé et soutenu par ProKilowatt (sous la direction de l'office fédéral de l'énergie OFEN) et touche les cantons de Neuchâtel et du Jura.

M. Roland Spring, président de Commune, répond que l'exécutif n'est pas au courant mais qu'il prendra volontiers des renseignements.

Mme Gilliane Bürli rétorque, au vu de la réponse, que le PSL déposera une motion sur cette possibilité d'obtenir des subventions.

Mme Gilliane Bürli pose la question suivante concernant le règlement du port : pour les personnes qui ont reçu un nouveau contrat, lié à une raison « x ou y », le règlement du port remis en annexe (version 2018 votée en mai 2018) rend-compte que le point 2 qui concerne l'autorité portuaire est tracé alors que lors du vote de ce nouveau règlement lors du CG du 3 mai 2018 cet article était actif.

M. Roland Perret-Gentil, directeur du port, répond que lorsque le règlement a été transmis au Service des Communes et que ce dernier a souhaité une autre formulation. Donc cet article est provisoire. Une formulation adéquate devra être trouvée et le Conseil communal reviendra devant le législatif pour changer cet article.

Mme Gilliane Bürli se dit satisfaite de la réponse.

M. Thierry Linder, se propose de profiter de ces « divers » pour donner, en primeur, quelques nouvelles du CAP. Depuis le dernier Conseil général, il lui semble intéressant de partager les points suivants:

- Le second animateur, ou plutôt la seconde animatrice qui va permettre à l'Association de fonctionner à plein régime a été engagée. Mademoiselle Noémie Pont rejoint Le CAP la semaine prochaine, le 1er mars ! ;
- Les animations hors-murs pourront donc débuter courant mars ;
- Actuellement, au travers des deux ouvertures hebdomadaires, la fréquentation est en constance augmentation, avec la venue d'environ 70 ados la semaine dernière ;
- Hier, l'association a eu la chance d'accueillir *canal alpha*. Ils verront ce que cela donnera et ils s'en réjouissent déjà ;
- Le nouveau site web est quasiment terminé. Les conseillers auront la chance de le consulter avant le prochain Conseil général ;
- Afin de se faire connaître de nos élus, l'animateur responsable, M. Sébastien Fornerod, va prochainement prendre contact avec notre exécutif pour s'y présenter ;
- Au niveau cantonal, une prise de contact avec la nouvelle déléguée à la jeunesse a également été réalisée.

M. Thierry Linder relève que Le CAP ne chôme pas et qu'il a la satisfaction que les efforts entrepris génèrent des résultats. Il en veut pour preuve le courrier d'un parent reçu ce début d'année: *"Je trouvais important de t'informer que notre fille fréquente ce lieu sympathique depuis le début de l'année avec une partie de ses copines de classe, très souvent le mercredi après-midi. Je dois avouer qu'elle est presque devenue accro car elle trouve vraiment chouette le mode de fonctionnement, la présence non-invasive des animateurs et également les jeux et les divers endroits de détente qui sont mis à disposition des jeunes. Alors un grand coup de chapeau à toute l'équipe qui œuvre pour maintenir cet endroit tellement important pour les jeunes de la région. Un grand merci."*

Ce type de message, *booste* et motive bel et bien l'ensemble du comité de gestion de poursuivre ses actions.

Il est 21h16, le président lève la séance.

Le président :

Yves Jakob

Le secrétaire :

Marc Juan